

**SCI BOLLENE
LOGISTIQUE
ZAC PAN EUROPARC
BOLLENE (84)**



Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

*Demande d'ouverture d'une installation soumise
à enregistrement adressée par la SCI Bollène Logistique à
Monsieur le Préfet du Département du Vaucluse*

SOMMAIRE GENERAL DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT

PARTIE A – Présentation de la demande

1. PRESENTATION DU DEMANDEUR
2. SITUATION DU FUTUR ETABLISSEMENT
3. NATURE DES ACTIVITES PROJETEES
4. CLASSEMENT ICPE DU SITE
5. LOI SUR L'EAU

PARTIE B – Evaluations de l'incidence du projet sur l'environnement

1. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT
2. CONFORMITE DU PROJET PAR RAPPORT AUX PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES DE GESTION DES EAUX
3. CONFORMITE DU PROJET EN MATIERE D'URBANISME
4. REMISE EN ETAT DU SITE

PARTIE C – Conformité du projet aux arrêtés d'enregistrements

1. PRESCRIPTIONS ASSOCIEES A LA RUBRIQUE 1510
2. PRESCRIPTIONS ASSOCIEES A LA RUBRIQUE 1530
3. PRESCRIPTIONS ASSOCIEES A LA RUBRIQUE 1532
4. PRESCRIPTIONS ASSOCIEES A LA RUBRIQUE 2662
5. PRESCRIPTIONS ASSOCIEES AUX RUBRIQUE 2663

PARTIE D – Annexes

Demande de dérogation sur l'échelle des plans (article R. 512-46-4 du Livre V du Code de l'Environnement). Le plan d'environnement est présenté sur un plan à l'échelle **1/1000^{ème}** et non au 1/2000^{ème} ainsi que le projet dans son ensemble est présenté sur un plan à l'échelle **1/750^{ème}** et non au 1/200^{ème}. Les échelles de plans proposées permettent au lecteur de visualiser l'ensemble de l'établissement sur un format de plan manipulable.